



FICHE INSCRIPTION STAGES NOEL 2020

COORDONNÉES DES PARENTS

M./ Mme (en lettres majuscules).....

Parents/ Père/ Mère (1) de (nom et prénom de l'enfant)

Adresse :

Code postal et ville :

Date de naissance de l'enfant :/...../20..... (JJ/MM/AAAA)

En classe de PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 6ème 5ème 4ème 3ème

Tél. :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Comment nous avez-vous connu ?

Etablissement scolaire fréquenté par votre enfant

Est-ce que votre enfant est sujet à des allergies alimentaires? Si oui lesquels :

Stage - Noël du 21 au 24 décembre 2020

de 9h30 à 12h pour les maternelles de 13h30 à 16h pour les primaires

Si le stage ne peut avoir lieu pour maintien du confinement, il sera annulé. Vous pourrez opter pour le stage en ligne la même semaine ou reporter votre inscription aux prochaines vacances scolaires déconfinées. Dans tous les cas, les chèques ne sont pas encaissés avant le démarrage effectif du stage.

INSCRIPTION

La place de votre enfant est réservée sous réserve de réception de la fiche et du règlement avant le démarrage du stage.

Autorisation de diffusion d'images pour la Tiny Tiny School :

Dans le cadre d'activités promotionnelles, des photos et vidéos peuvent être prises/ tournées par les animateurs de la Tiny Tiny School. Ces images et vidéos peuvent être diffusées sur les supports de communication ou de promotion : site internet, présentations, dépliants. Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant soit diffusée dans ces supports, merci de nous le notifier ci-dessous : Je n'autorise pas la diffusion de mon image sur les différents supports de communication de la Tiny Tiny School. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente en page 2 de ce document.

MONTANT DE L'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant de l'inscription au stage s'élève à 135 € pour le stage (pour les 4 jours) J'opte pour la formule de règlement suivante :

1 chèque de 135€ € en chèques vacances et€ en chèque

Fait àle/...../2020

Signature

1) cocher la mention utile (2) chèque à l'ordre de la Tiny Tiny School



Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la Tiny Tiny School et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par la Tiny Tiny School implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la Tiny Tiny School.

Les inscriptions

Pour chaque enfant, un formulaire d'inscription doit être rempli et signé par ses parents. Les inscriptions sont à remettre à la Tiny Tiny School accompagnées des règlements. L'inscription engage les parents pour l'intégralité du stage. Aucun remboursement ne sera accordé. La Tiny Tiny School se réserve le droit d'annuler un stage ou un atelier si le nombre de participants est insuffisant. Toute inscription ne devient définitive qu'après paiement effectué.

Droit de rétractation

Le client dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Pour exercer son droit de rétractation, le client devra informer La Tiny Tiny School par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à Tiny Tiny School 3 avenue de l'Aumônerie 44000 Nantes, dans les 14 jours suivants l'inscription (date de signature figurant sur la fiche d'inscription faisant foi). Le client perd son droit de rétractation lorsque la prestation a démarré durant le délai de 14 jours à sa demande expresse.

Résiliation

Aucune résiliation ne sera acceptée pour un stage vacances quel qu'en soit le motif. Pour une inscription annuelle, l'inscription sera définitive pour la Saison à partir de la troisième séance et aucune résiliation ne pourra plus être effectuée sauf cas grave de force majeure dûment justifié par le client et soumis à l'appréciation de la Tiny Tiny School. Dans ce cas, les frais d'inscription et d'acquisition du matériel (manuel et jeux de cartes) ainsi que le trimestre en cours seront dus, les valeurs retenues étant celles du prix public TTC. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 90 jours.

Décompte, règlement

Le décompte comprend la cotisation, les frais de participation et les fournitures pédagogiques. Le règlement se fait en une seule fois par virement pour les stages online ou par chèque pour les autres types d'ateliers. Le chèque sera encaissé au démarrage du stage et des ateliers.

Droit à l'image

La Tiny Tiny School est autorisée, sauf décision contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances d'animation dans le cadre de leurs activités en groupe aux seules fins de diffusion sur les espaces internet de la Tiny Tiny School. Tout refus ou limitation d'une telle diffusion devra être mentionné sur la fiche d'inscription.

Matériel - Propriété Intellectuelle

Tout matériel (livres, revues, matériel informatique...) mis à disposition et utilisé dans le cadre des prestations dispensées par la Tiny Tiny School reste sa propriété exclusive. Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et sur les espaces internet de la Tiny Tiny School sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de son titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser de quelque manière, à quelque titre et pour quelque raison que ce soit, même partiellement, ces éléments sous quelque langue, forme, support et format que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Tiny Tiny School.

Données à caractère personnel

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données nominatives le concernant exerçable auprès de la Tiny Tiny School.

Calendrier

En cas d'absence de l'animateur, et si son remplacement immédiat n'a pas été possible, l'heure de l'atelier sera reportée à une date ultérieure. La Tiny Tiny School s'engage, dans la mesure du possible, à prévenir les parents du report de l'atelier. Les enfants ne seront pas renvoyés chez eux sans avoir la certitude qu'ils n'y soient pas attendus.

Comportement-Discipline

Dans le cas de comportements persistants d'un enfant portant atteinte de manière préjudiciable à la bonne conduite des ateliers, la Tiny Tiny School, après un premier avertissement auprès des parents qui serait resté sans effet, se réserve le droit d'exclure l'enfant pour une période temporaire ou définitive. Le règlement de la prestation souscrite restera intégralement dû à la Tiny Tiny School.

Non sollicitation

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les intervenants pédagogiques de La Tiny Tiny School et de recourir à leurs services pour toute autre mission que celle qui lui aura été confiée par La Tiny Tiny School.

Assurance Responsabilité Civile

Notre assurance en responsabilité civile couvre les enfants entre eux et vis à vis des tiers, le parent-hôte vis à vis des enfants et des tiers. La police couvre donc d'éventuels dommages matériels et/ ou corporels causés par les enfants ou l'animateur participant à l'atelier. Toutefois, La Tiny Tiny School ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants.

Disponibilité des animatrices et animateurs

Afin d'habituer les enfants à une diversité d'accents et de prononciations, des changements d'animateurs peuvent survenir. Il n'existe aucun droit à l'animation d'un atelier par une animatrice ou un animateur déterminé (e).